



NOTIFICATION

Invitation à présenter des avis, des données d'expérience et des pratiques optimales comme exemples d'options possibles pour l'application nationale de l'article 9 du Traité international, et des informations concernant les dispositions relatives au Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la Résolution 7/2017, «Application de l'article 9, Droits des agriculteurs », adoptée par l'Organe directeur du Traité international à sa septième session, par laquelle l'Organe directeur a décidé de créer un Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs.

Le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs va :

- (1) réaliser un inventaire des mesures nationales qui peuvent être adoptées, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international, et
- (2) sur la base de l'inventaire, proposer des solutions visant à encourager, à orienter et à promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international.

En vue de faciliter les travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, je souhaiterais inviter les Parties contractantes et toutes les parties prenantes concernées, en particulier les organisations d'agriculteurs à présenter des avis, des données d'expérience et des pratiques optimales afin d'en tirer des exemples d'options possibles pour l'application nationale de l'article 9 du Traité international, selon qu'il conviendra et compte tenu de la législation nationale, pour préparer l'inventaire susmentionné. Conformément à la demande de l'Organe directeur, je recueillerai et présenterai les propositions concernant les droits des agriculteurs au Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs. Les propositions seront également publiées sur le site web du Traité international :

<http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/farmers-rights/farmers-rights-submissions/en/>

Pour faciliter l'insertion de ces informations dans la documentation en cours d'élaboration par le secrétariat, veuillez envoyer ces informations par voie électronique avant le 30 juin 2018 à l'adresse : PGRFA-Treaty@fao.org, ou en copies papiers à :



M. Kent Nnadozie
Secrétaire
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla, FAO
00153 Rome, Italie
Tél: +39 06 570 53441, Fax: +39 06 570 56347

J'ai également le plaisir d'informer que, conformément au mandat du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, le Bureau de la huitième session de l'Organe directeur a maintenant désigné les représentants des groupes de parties prenantes prévus. Il a également nommé les deux coprésidents pour guider leurs travaux, à savoir :

- Mme. Svanhild Isabelle Batta Torheim, Norvège
- M. Rakesh Chandra Agrawal, Inde

La première réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs se tiendra du 11 au 14 septembre 2018 à Rome, Italie.

Pour toute requête ou demande d'information, veuillez contacter le secrétariat du Traité international à l'adresse : PGRFA-Treaty@fao.org

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération



Kent Nnadozie
Secrétaire
Traité international sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture